

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 7-11 novembre 2005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2005/1/2/Rev.1
4 novembre 2005
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

1. *Adoption*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa deuxième session ordinaire de 2005. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut aussi désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Questions stratégiques actuelles et futures*

a) Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présentera au Conseil, **pour examen**, un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

b) Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants

Le PAM, l'UNICEF et la Banque mondiale ont préparé, en étroite consultation, une note conceptuelle intitulée "Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants". Ce document précise le rôle de catalyseur que joue le PAM dans cette Initiative et demande au Conseil d'approuver l'allocation de ressources pour que le PAM apporte son soutien au lancement de l'Initiative, en particulier à la formulation du Plan d'action.

4. *Questions de politique générale*

a) Suite donnée à l'évaluation de la politique du PAM visant à favoriser le développement

Le Conseil a approuvé la politique du PAM visant à favoriser le développement en mai 1999 afin d'orienter les activités de développement du PAM vers la réduction de moitié du nombre de personnes sous-alimentées dans le monde d'ici à 2015 – l'un des huit objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours de la période 2003-2005, un groupe de pays donateurs parmi lesquels le Canada, le Danemark, la France, la Finlande, l'Allemagne, l'Italie et les États-Unis ont procédé à une évaluation externe de la mise en œuvre de cette politique. En février 2005, une discussion informelle a été organisée afin de faire connaître aux membres du Conseil les premières conclusions. Le Conseil sera saisi, **pour examen**, des mesures prises par la direction du PAM en réponse aux principales recommandations découlant de l'évaluation.

b) Le PAM et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

Conformément à l'adoption par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et le Conseil de l'Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation des Nations Unies en septembre 2004 des *Directives volontaires* débattues à l'échelle internationale, et suite aux débats qui se sont tenus à la troisième session ordinaire du Conseil en octobre 2004, le Conseil sera saisi, **pour information***, d'un document exposant l'utilité des *Directives volontaires* pour l'action du PAM.



c) Le Projet de gouvernance

Ce rapport retrace de façon détaillée le contexte initial et les résultats du projet de gouvernance lancé en 2000. Il présente un résumé et une évaluation de l'état et des résultats de l'application de chacune des recommandations approuvées par le Conseil concernant la gouvernance du PAM. Les conclusions exposent les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont recommandés. Ce document est présenté, **pour examen**, par le Directeur exécutif et le Président du Groupe directeur sur la gouvernance.

d) Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM

À sa session annuelle de 2000, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations formulées dans le "Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance" (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation d) relative à la gouvernance, les déclarations de politique générale du PAM devraient être codifiées dans un recueil. La "Synthèse des politiques générales du PAM" a été présentée à l'origine au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2002. Une version mise à jour de ce document est soumise au Conseil **pour information**.

e) Rapport d'activité sur le plan d'exécution de l'évaluation des besoins d'urgence

À sa troisième session ordinaire de 2004, le Conseil d'administration a pris note du plan d'exécution proposé, d'une durée de 30 mois, visant à améliorer les évaluations des besoins d'urgence du PAM. Ce document donne un aperçu de l'état d'avancement et des résultats obtenus à ce jour, ainsi qu'une vue d'ensemble des mesures prévues jusqu'au terme de ce plan. Ce rapport est soumis au Conseil **pour information**.

f) Mise à jour annuelle sur l'alimentation scolaire

À sa troisième session ordinaire de 2004, le Conseil a demandé à être tenu informé chaque année à sa deuxième session ordinaire de la situation des activités relevant du programme d'alimentation scolaire du PAM. Ce rapport annuel est soumis au Conseil **pour information**.

g) Mise à jour sur la mise en oeuvre et les réalisations du Mémorandum d'accord entre le PAM et le NEPAD

Ce document est préparé en réponse à la demande formulée par le Conseil lorsqu'il a examiné à sa première session ordinaire de 2004 le document intitulé "Note d'information relative à l'appui du PAM au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)". Cette note était assortie au mémorandum d'accord signé le 19 novembre 2003 entre le NEPAD et le PAM, à savoir que le Secrétariat soumette au moins tous les deux ans un rapport d'activité sur la mise en oeuvre du mémorandum d'accord, en insistant particulièrement sur les priorités retenues. Ce document est soumis **pour information**.

h) Approche commune des programmes de pays

À sa réunion du 26 septembre 2005, le Bureau du Conseil d'administration a demandé que l'approche commune des programmes de pays soit examinée à la deuxième session ordinaire du Conseil afin d'éclaircir des questions comme le rôle du PAM et les fonctions de contrôle attribuées au Conseil.



5. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2006-2007

À sa session annuelle de 2000, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations figurant dans le "Rapport de son Groupe de travail sur la gouvernance" (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation f) relative à la gouvernance, un Plan de gestion devait être soumis au Conseil à chaque exercice biennal financier. Le premier Plan de gestion a été soumis au Conseil à sa troisième session ordinaire de 2003. Le "Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2006-2007" comprend le budget et le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2006-2007. Ce document sera soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation des Nations Unies (FAO).

b) Le financement, clé de l'efficacité

Ce document a été élaboré suite à une demande formulée par le Conseil à sa session annuelle de 2004 pour que le Secrétariat fournisse des informations sur les principes qui régissent l'utilisation des contributions multilatérales. Le document souligne l'importance des contributions multilatérales pouvant être utilisées avec souplesse pour répondre à des besoins évalués, et invite les donateurs à fournir davantage de contributions de ce genre ou d'en accroître la proportion. Le document tient compte des observations formulées pendant la consultation informelle organisée au début de l'année 2005. Il est soumis au Conseil **pour approbation**.

c) Normes internationales de comptabilité

Le Conseil sera saisi, **pour examen**, d'un document examinant les effets de l'adoption par le PAM de normes internationales de comptabilité et présentant un plan de travail et un calendrier pour leur application.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

d) Nomination du Commissaire aux comptes

Ce document soumis au Conseil **pour approbation** présente la recommandation émise par le Bureau du Conseil d'administration, à savoir que l'actuel Commissaire aux comptes, le contrôleur et vérificateur général du Royaume-Uni, soit reconduit dans ses fonctions pour un deuxième mandat de quatre ans, du 1er juillet 2006 au 30 juin 2010, conformément aux articles 14.1 et 14.2 du Règlement financier.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Politique du PAM en matière de gestion des risques

Le document intitulé "Mécanismes de supervision: pratiques optimales" (WFP/EB.3/2003/5-D/1), présenté au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 2003, retenait la gestion des risques comme étant une bonne pratique importante dans le domaine de la gouvernance. Le Conseil attend avec intérêt l'élaboration d'une politique, assortie d'un plan d'action, qui lui seront présentés pour examen en octobre 2005 (décision 2003/EB.3/9). Suite à une consultation organisée début 2005, le document soumis au Conseil, **pour examen**, porte essentiellement sur



la politique et la stratégie du PAM en vue de la mise en œuvre de la gestion des risques à l'échelle de l'Organisation.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes

Le quatrième rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport sur les états financiers de l'exercice biennal 2002-2003 est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

g) Bilan de l'action du bureau d'appui de Dubaï et de l'Équipe d'intervention rapide et d'appui pour la technologie de l'information et les télécommunications (FITTEST): rapport du Commissaire aux comptes

Le rapport, soumis au Conseil **pour examen**, passe en revue l'action du bureau d'appui du PAM à Dubaï, qui offre des solutions de transport à l'échelle mondiale, se charge de l'achat de produits non alimentaires, des moyens d'entreposage et de manutention des marchandises pour les bureaux du PAM et d'autres organisations; le rapport examine aussi l'action de l'Équipe d'intervention rapide et d'appui pour la technologie de l'information et les télécommunications (FITTEST), également basée à Dubaï, dont la mission est de mettre rapidement en place des réseaux de communication afin de permettre le transport des vivres jusqu'aux zones les plus durement frappées en situation d'urgence. Le bureau d'appui et l'équipe FITTEST constituent une nouvelle façon d'aborder, pour ce qui est de la gestion et de la structure, les questions de livraison propres aux opérations du PAM, que le rapport examine au regard des priorités de gestion définies dans le "Plan stratégique pour 2004-2005".

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

h) Rapport annuel du Comité d'audit du PAM

Le Comité d'audit du PAM a été rétabli en juillet 2004; il se compose d'une majorité de membres extérieurs à l'Organisation, au nombre desquels le président du Comité. Le Comité d'audit s'est réuni pour la première fois en août 2004, et par la suite son mandat a été finalisé et publié dans une circulaire du Directeur exécutif en mars 2005. Conformément à son mandat révisé, le Comité d'audit présente chaque année au Conseil **pour information** un rapport sur ses activités pendant l'année écoulée.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

i) Rapport sur l'Examen des procédures de l'Organisation

Conformément à une demande formulée à la première session ordinaire de 2005, le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un rapport d'activité sur la mise en œuvre du nouveau modèle de gestion.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.



j)

La note d'information sur les activités de communication et de plaidoyer en 2004 et 2005 fait suite à une demande exprimée lors de la consultation informelle sur la mobilisation de fonds et la communication tenue pendant la session annuelle du Conseil. Elle expose la stratégie du PAM et les progrès réalisés dans ce domaine pendant l'exercice en cours.

6. *Rapports d'évaluation*

a) Rapport de synthèse sur le Centre de logistique conjoint des Nations Unies (UNJLC)

Ce rapport, soumis au Conseil **pour examen** résume les principales constatations et conclusions des examens des opérations de l'UNJLC sur le terrain, en Afghanistan, en Iraq et au Libéria. Il recense les questions qui se dégagent de ces examens et doivent faire l'objet de débats interinstitutions en vue de déterminer les options pour la direction future de l'UNJLC.

b) Portefeuille d'activités en Angola

L'évaluation menée début 2005 du portefeuille d'activités en Angola, composée d'une intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) et d'opérations spéciales connexes, fait suite à l'évaluation menée à la fin 2001. Le rapport se penche sur les stratégies de secours et de redressement, la coordination et les partenariats, le système de suivi et deux questions intersectorielles – la protection et la problématique hommes-femmes. Ce rapport d'évaluation est soumis au Conseil **pour examen**.

c) Évaluation en temps réel de l'intervention du PAM consécutive au tsunami ayant frappé la région de l'océan Indien —Décembre 2004–juin 2005

Une évaluation en temps réel de l'intervention du PAM consécutive à la crise provoquée par le tsunami a été menée et porte sur les six premiers mois de l'opération d'urgence régionale, jusqu'à juin 2005. Elle visait à mesurer la validité de la conception de l'intervention et les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs fixés. L'évaluation cherchait à fournir des informations en retour sur l'opération, du bureau auxiliaire au siège, en tirant des enseignements sur la manière d'améliorer la planification et les interventions d'urgence du PAM, et en présentant le compte rendu de l'intervention et l'opinion des parties prenantes externes sur la qualité de cette intervention. Le document est soumis au Conseil **pour examen**.

Questions opérationnelles

7. *Programmes de pays*

a) Programmes de pays soumis au Conseil d'administration pour approbation

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés par le Conseil lors de sa session en juin. Les programmes de pays sont ensuite affichés sur le site web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays ci-après sont donc soumis au Conseil **pour approbation**:

- Burkina Faso 10399.0 (2006–2010)
- Ghana 10418.0 (2006–2010)
- Ouganda 10426.0 (2006–2010)



➤ Projet de descriptif de programme commun de pays

Le Conseil sera saisi, **pour information**, du descriptif de programme commun de pays ci-après, qui est également soumis pour approbation à la deuxième session ordinaire des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF:

➤ Cap-Vert (2006–2010)

Une matrice des résultats et des ressources spécifique au PAM est présentée dans l'additif au projet de descriptif de programme commun de pays.

8. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

a) Projets de développement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

➤ Projet de développement pilote: assurance-sécheresse pour l'Éthiopie

b) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après:

➤ Afghanistan 10427.0

➤ Région des Grands Lacs 10062.2

➤ Guatemala 10457.0

c) Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires pour les IPSR ci-après:

➤ Indonésie 10069.1

➤ Région Afrique australe 10310.0

➤ Sri Lanka 10067.1

9. *Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier-30 juin 2005)*

a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les projets de développement ci-après approuvés par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

➤ Cambodge 10170.1

➤ Djibouti 10385.0

b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour les projets de développement approuvés par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.



c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les interventions prolongées de secours et de redressement ci-après approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République centrafricaine 10189.1
- Djibouti 10283.1
- Haïti 10382.0
- Zambie 10071.2

d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par le Directeur exécutif

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour les IPSR approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

e) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO, conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Règlement général.

10. *Questions d'organisation et de procédure*

Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal, 2006-2007

Conformément à l'article III du Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, **pour approbation**, du programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006-2007.

11. *Questions d'administration et de gestion*

Révision des pouvoirs délégués au Directeur exécutif pour l'approbation des projets et des révisions budgétaires du portefeuille d'activités de développement

Conformément au processus de simplification et d'harmonisation, et afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle du portefeuille d'activités de développement, le Conseil sera saisi, **pour approbation**, d'une proposition consistant à octroyer une plus grande flexibilité pour l'approbation des révisions budgétaires concernant les composantes d'un programme de pays dont la valeur des produits alimentaires ne dépasse pas le plafond actuel de 3 millions de dollars E.-U. que le Directeur exécutif est autorisé à approuver, et à obtenir la programmation de ressources supplémentaires spécialement destinées aux programmes de pays, en tenant le Conseil régulièrement informé.

12. *Résumé des travaux de la session annuelle du Conseil d'administration de 2005*

Conformément à la décision que le Conseil d'administration a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa session annuelle de 2005 est soumis au Conseil **pour aval**.



13. *Questions diverses*

14. *Vérification des décisions et des recommandations adoptées*

Le Conseil sera saisi d'un projet de document reflétant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours, pour en vérifier l'exactitude.

* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.

